



## Indemnité de réduction

Par **Mousquetaire**, le **23/01/2017** à **11:52**

Bonjour et merci de vous pencher sur mon problème.  
Ma mère propriétaire d'une maison a fait une donation à ma soeur. A son décès, cette dernière a prétendu ne pas être en mesure ni de payer les frais du partage ni l'indemnité de réduction.  
Voilà 4 années que nous attendons. Son notaire nous donne rarement des nouvelles.  
Ma question est la suivante : y a-t-il moyen de faire pression pour qu'elle nous règle ce dont elle nous doit?  
Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/01/2017** à **12:00**

Bonjour,  
Mis à part la vente de la maison, pas d'autre issue si elle n'a pas les moyens !

Par **Mousquetaire**, le **24/01/2017** à **11:01**

Merci pour votre réponse. Je pense qu'elle ment, elle a deux pensions et une pension de réversion quant à la vente de la maison elle nous a fait savoir que c'était à son bon vouloir????  
Cordialement